

# Document d'Informations Clés

## CAPY VITA



### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

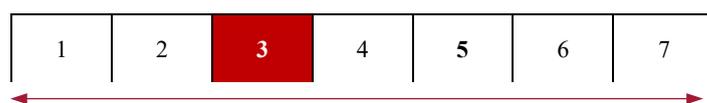
Nom du produit	Capy Vita - Part P- ISIN FR0013335650
Nom de l'initiateur du produit	SWISS LIFE GESTION PRIVEE
Site internet	www.banqueprivée.swisslife.fr
Autorité compétente	L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de SwissLife Gestion Privée en ce qui concerne ce document d'informations clés. SwissLife Gestion Privée est agréée en France sous le n° GP00038 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document	24 août 2023

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

### En quoi consiste ce produit ?

Type de produit	Ce FCP est un OPCVM relevant de la Directive européenne UCITS V géré par SLGP, société de gestion agréée par l'AMF.
Objectifs	<p>L'objectif de gestion du FCP, est d'offrir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, un rendement annuel, net de frais, supérieur à l'ESTER capitalisé + 4%. Le fonds vise une volatilité cible inférieure à 10%. Pour réaliser cet objectif, SLGP met en œuvre une gestion discrétionnaire à travers diverses classes d'actifs via des investissements exclusivement en OPC. Le fonds Capy Vita est un fonds de fonds qui a pour stratégie de saisir les opportunités d'investissements sur les marchés à travers une sélection d'OPC de toutes classifications et de tous styles de gestion (ETF compris) parmi un univers d'environ 19 000 fonds en pilotant la volatilité pour ne pas dévier de l'objectif de placement.</p> <p>Les critères de sélection des fonds reposent notamment sur un système de sélection d'OPC, outil propriétaire, développé par SwissLife Gestion Privée, composé d'outils d'analyse quantitative (régularité, performance, volatilité...) permettant de détecter les tendances de façon transversale aux catégories d'actifs et un classement des fonds et SICAV selon des sources exogènes telles que Europerformance, qui permettent de noter et classer les fonds sur la base de plusieurs éléments : niveau des performances, évolution des performances sur des périodes données, régularité de la performance, niveau de volatilité, analyse de la stabilité dans le temps des caractéristiques comportementales des OPC,...</p> <p>Le fonds s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes, via des investissements exclusivement en OPC :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- de 0% à 100 % sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques, de tous secteurs et toutes tailles de capitalisation.</li><li>- de 0% à 100% en instruments de taux souverains ou du secteur public et privé, de toutes notations, notamment au travers d'OPC de classification AMF « monétaire » ou « monétaire CT ».</li></ul> <p>L'exposition maximale aux pays émergents est limitée à 30% de l'actif net, à 15% maximum en titres à caractère spéculatif (high yield), et 10% sur les matières premières. Le fonds peut être exposé au risque de change jusqu'à 100% de l'actif.</p>
Indicateur de référence	ESTER capitalisé + 4%.
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation totale
Faculté de rachat	Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque mercredi de bourse ouvré avant 10h30 auprès du dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de la centralisation de la demande.
Investisseurs de détail visés	Le produit s'adresse à tous souscripteurs capables de supporter une perte en capital et qui recherchent une valorisation de leur épargne à court et moyen terme, tout en acceptant un risque de variation de la valeur liquidative sur la durée de placement recommandée. Le produit n'est pas destiné à être offert aux clients de détail qui ne remplissent pas ces critères.
Durée	Le FCP a été créé le 05 septembre 2018 pour une durée de 99 ans.
Dépositaire	SWISS LIFE BANQUE PRIVEE

### Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit pendant 5 ans.

**Avertissement :** Le risque réel peut être très différent si vous sortez avant l'échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque (SRI) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau peu élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité à vous payer en soit affectée.

Cette option d'investissement ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement

## Scénarios de performance

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra des conditions de marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Investissement de 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	6 400 € - 36,00%	5 790 € -10,37 %
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	8 350 € -16,45%	8 380 € -3,47 %
Scénario modéré	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	9 880 € -1,19 %	10 820 € +1,58 %
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	10 710 € +7,13 %	12 120 € +3,91 %

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre novembre 2021 et décembre 2022, intermédiaire entre juin 2016 et juin 2021 et favorable entre janvier 2013 et janvier 2018.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'investisseur de détail peut avoir des conséquences sur les paiements réels.

## Que se passe-t-il si SwissLife Gestion Privée n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

SLGP est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'AMF. SLGP doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement, notamment en matière de fonds propres réglementaires. Les fonds de l'investisseur dans le produit et les revenus dudit produit sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du produit qui sont indépendants de ceux de la société de gestion. Par conséquent, un défaut de SLGP n'aurait pas d'impact sur les actifs du produit dont la conservation est assurée par le dépositaire du produit. L'investissement dans le produit ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. La revente des parts, le capital et les revenus du produit ne sont pas garantis par SLGP.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Investissement : 10 000 €		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux (montant)	621 €	1 703 €
Incidence sur le rendement (Réduction du rendement) par an	6,30 %	3,19 %

### COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,30% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	221 €
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour cette part.	0 €

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est de 5 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts auprès du dépositaire avant 10h30 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon hebdomadaire.

La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

En premier lieu, il revient au Mandant de contacter son interlocuteur habituel. Si des difficultés persistent, le Mandant peut envoyer sa demande auprès de la direction juridique de SLGP :

- Par courrier :  
SwissLife Gestion Privée  
Direction Juridique  
7, place Vendôme - 75001 Paris
- Par mail : [reclamation@swisslifebanque.fr](mailto:reclamation@swisslifebanque.fr)

Le Mandant recevra à compter de la réception de sa réclamation par les services de SLGP :

- Un accusé de réception, dans un délai de dix jours ouvrables, sauf si la réponse est apportée dans l'intervalle.
- Une réponse dans un délai maximal de deux mois, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si aucune solution n'a pu être trouvée, le Mandant peut saisir le Médiateur. Ce dernier recours est gratuit. Les réclamations doivent être adressées par écrit à :

Médiateur de l'AMF  
17, place de la Bourse - 75002 Paris

## Autres informations pertinentes

D'autres informations sur le Fonds tels que le prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur [banqueprivee.swisslife.fr](http://banqueprivee.swisslife.fr) ou peuvent être demandées gratuitement auprès de SwissLife Gestion Privée.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de SwissLife Gestion Privée et ne soit pas satisfait de la réponse de SwissLife Gestion Privée qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).